

COMMUNE DE DOUDEAUVILLE

Séance du Conseil Municipal du 05 avril 2024 à 20H30

PROCÈS VERBAL

Le Conseil Municipal a été convoqué par courriel en date du 02 avril 2024,
L'ordre du jour joint à la convocation est le suivant :

- 1) Vote des taux 2024 ;
- 2) Compte de gestion, compte administratif et affectation de résultats 2023 commune ;
- 3) BP 2024 commune.
- 4) Compte de gestion, compte administratif et affectation de résultats 2023 SPANC ;
- 5) BP 2024 SPANC.
- 6) Centre de Loisirs 2024 ;
- 7) Vente de fleurs 2024
- 8) Livre de prix fin d'année scolaire ;
- 9) Investissement 2024 ;
- 10) Elections 09 juin 2024 ;
- 11) Évènements climatiques : informations.

Monsieur le Maire ouvre la séance à vingt heures trente, procède à l'appel des membres présents et donne lecture de l'ordre du jour. Tous les membres sont présents à l'exception de Mme Laure PENIGUEL et Mme Thérèse MERLIER, excusées.
Est élu secrétaire de séance M. David OBERT.

1) VOTE DES TAUX COMMUNAUX 2024

L'assemblée, après avoir délibéré sur le taux d'imposition applicable aux taxes directes locales, décide de ne pas faire de modification pour l'année 2024, et retient donc les taux suivants :

TAXE SUR FONCIER BATI : 41,47 %

TAXE SUR FONCIER NON BATI : 42,52 %

TAXE D'HABITATION : 15,04 %

Le produit attendu s'élèvera à 212 647 €

2) COMPTE DE GESTION, COMPTE ADMINISTRATIF ET AFFECTATION DE RÉSULTATS COMMUNE 2023

a- Compte de Gestion 2023 :

Après examen, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le compte de gestion 2023 du Releveur Municipal.

b – Compte Administratif 2023 :

Sous la présidence de M. René JOLY, 1^{er} adjoint, il est donné lecture du Compte Administratif 2023, dressé par le Maire.

Après vérification des comptes budgétaires, le Conseil Municipal l'approuve à l'unanimité, ainsi qu'il suit :

	Fonctionnement	Investissement	Totaux
Dépenses	419 915,53 €	145 199,58 €	565 115,11 €
Recettes	696 239,73 € €	94 909,11 €	791 148,84 €

Soit :

- Excédent de fonctionnement : 276 324,20 €
- Déficit d'investissement : 50 290,47 €
- Restes à réaliser 2023 : Dépenses investissement : 155 370,00 €

c- Affectation de résultats 2023

Le Conseil Municipal, après avoir entendu et approuvé le Compte Administratif de l'exercice 2023, statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice, constatant que le compte de gestion fait apparaître un excédent de 276 324,20 €, décide d'affecter au budget primitif 2024 les résultats d'exploitation comme suit :

- . 70 663,73 € au compte 002 (excédent de fonctionnement reporté),
- . 205 660,47 € au compte 1068 (recette d'investissement).

3) BUDGET PRIMITIF COMMUNE 2024

a- Le Conseil Municipal arrête à l'unanimité les recettes et dépenses pour le B.P. 2024 :

FONCTIONNEMENT

Dépenses

Chapitre 011- Charges de gestion générale	174 276,18 €
Chapitre 012 - Charges de personnel	168 700,00 €
Chapitre 014 - Atténuation de produits	17 553,00 €
Chapitre 65 - Autres charges de gestion courante	72 900,00 €
Chapitre 66 - Charges financières	3 762,89 €
Chapitre 68 – Amortissement	1 000,00 €
Chapitre 023 - Virement à l'Investissement	<u>28 181,69 €</u>
	466 373,76 €

Recettes

Chapitre 002 - Excédent de fonctionnement reporté	70 663,73 €
Chapitre 013 - Atténuation de charges	3 000,00 €
Chapitre 70 - Produits des services divers	33 460,00 €
Chapitre 73 – Reversement sur recettes	262 690,00 €
Chapitre 74 - Dotations, participations et subventions	153 999,78 €
Chapitre 75 - Autres produits de gestion courante	<u>16 050,00 €</u>
	706 146,08 €

INVESTISSEMENT

Dépenses

Chapitre 021 : solde d'exécution 2023 reporté	50 290,47 €
Chapitre 16 – Remboursement d'emprunts	52 848,61 €
Chapitre 21 – Opérations d'équipement	<u>603 607,00 €</u>
	118 815,26 €

Recettes

Chapitre 10 – FCTVA/excédent 2022 capitalisé	219 513,79 €
Chapitre 13 – Subvention d'investissement	458 450,60 €
Chapitre 021 - Virement du fonctionnement	<u>28 181,69 €</u>
	706 146,08 €

b- Adhésion SIVCA

Le Conseil Municipal décide de renouveler l'adhésion de la commune au Syndicat d'Initiative de la Vallée de la Course pour l'année 2024.

La participation financière à cette adhésion, qui s'élève à 316,50 €, est inscrite dans le

budget 2024.

4) COMPTE DE GESTION, COMPTE ADMINISTRATIF ET AFFECTATION DE RÉSULTATS 2023 SPANC

a- Compte de Gestion 2023 :

Après examen, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le compte de gestion 2022 du Receveur Municipal.

b – Compte Administratif 2023 :

Sous la présidence de M. René JOLY, 1^{er} adjoint, il est donné lecture du Compte Administratif 2023, dressé par le Maire. Après vérification des comptes budgétaires, le Conseil Municipal l'approuve à l'unanimité, ainsi qu'il suit :

	Fonctionnement
Dépenses	0 €
Recettes	1 300 €

Soit :

- Excédent de fonctionnement : 1 300 €

c – Affectation de résultats 2023

Le Conseil Municipal, après avoir entendu et approuvé le Compte Administratif de l'exercice 2023, statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice, constatant que le compte de gestion fait apparaître un solde de 1 300 €, décide d'affecter au budget primitif 2024 les résultats d'exploitation comme suit :

1 300 € au compte 002 (excédent de fonctionnement reporté),

5) BUDGET PRIMITIF 2024 SPANC

Le Conseil Municipal arrête à l'unanimité les recettes et dépenses du B.P. SPANC 2024 :

FONCTIONNEMENT

Dépenses

Chapitre 011 - Charges de gestion générale	<u>1 300, 00 €</u>
	1 300, 00 €

Recettes

Chapitre 002 - Excédent de fonctionnement reporté	<u>1 300, 00 €</u>
	1 300, 00 €

6) CENTRE DE LOISIRS EDITION 2024

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité du fonctionnement d'un Accueil de Loisirs Sans Hébergement du lundi juillet au vendredi août 2024 ; chaque semaine du lundi au vendredi, de 9 H à 12H et de 14H à 17H avec service de garderie de 8h à 9h et de 17h à 18h. Comme chaque année nous allons conventionner avec la commune de Courset pour les tarifs de ses habitants.

Le prix de l'animation entre 12H et 14H est de 3, 30 € repas inclus.

La participation des parents est fixée comme suit, par enfant et par semaine :

	Doudeauville / Courset		Extérieur	
	Quotient Familial ≤ 617	Quotient Familial > 617	Quotient Familial ≤ 617	Quotient Familial > 617
Pour 1 enfant	19 €	37 €	28 €	46 €
Par enfant, dès 2 enfants inscrits	16 €	34 €	25 €	43 €
Garderie /séance	1 €	1,50 €	1 €	1,50 €

Une participation de 15 € sera demandée aux familles pour la grande sortie du centre.
Le budget animations du Centre est fixé à 4 000 € pour les quatre semaines sur la base d'un effectif de 60 enfants/semaine.

Faute de BAFA, la direction du Centre sera de nouveau confiée à une titulaire du BAFA, Mlle Cassandra CAULIER, avec dérogation de la S.D.J.E.S.

Le personnel d'encadrement sera composé d'animateurs titulaires du BAFA, de stagiaires BAFA et d'animateurs non diplômés, répartis selon les normes d'encadrement de la S.D.J.E.S.

Rémunération du personnel :

La rémunération brute de ce personnel sera définie comme suit :

- le Directeur : 90 € brut par jour effectué, plus 2 journées de préparation (12H), ainsi que le paiement de deux pleins de carburant pour ses frais de déplacement ;
- Animateurs BAFA : SMIC brut horaire x 6 + 10%, par jour effectué, plus 1 journée de préparation (6H);
- Animateur Stagiaire BAFA : SMIC brut horaire x 6 par jour effectué, plus 1 journée de préparation (6H);
- L'animateur en charge de la garderie (sur volontariat) sera rémunéré :
 - au SMIC brut horaire + 10% par séance pour un titulaire BAFA,
 - au SMIC brut horaire par séance pour un stagiaire BAFA.
- Une personne pour la confection des repas, ainsi que le nettoyage des salles et sanitaires, pour le nombre d'heures nécessaire, en qualité d'auxiliaire au 1^{er} échelon de l'Echelle C1.
- Le personnel non diplômé percevra une indemnité de 70 € par semaine.

7) VENTE DE FLEURS 2024

La commission jeunesse organise une vente de fleurs au bénéfice du centre de loisirs
La vente est donc prévue le jeudi 9 mai sur le parking **de la mairie** de 8h30 à 17h.

Les tarifs sont fixés comme suit :

- Barquettes de 10 pots fleurs diverses variétés : 5 €
- Lobellia/ Begonia/ Plectantrus et Cinéraire le pot : 2 €
- Dalhia nain et Tabac le pot : 1,50 €
- Bidens/ Surfinia/ Scaevolia/ Sanvitalia/ Verveine/ Bacopa/ Géranium divers/ Lantana Ganzania/ Gaura : 2 € le pot
- Suspensions variées 25 cm : 13 €
- Céleris x 10/ Tomates x 6/ Choux x 15/ poireaux x 100/ Salades x 15 : 4 € le pot
- Courgettes, Poivrons, Aubergines, Potiron, Concombre, Melon, fraises : 2 € le pot
- Persil/ Thym/ Ciboulette le pot : 2 €

Montage des chapiteaux : Christophe COUSIN, Olivier, Arnaud ANSEL, David OBERT, et René JOLY,

Vente : Arnaud ANSEL, Elodie LELEU, Laure PENIGUEL, Thérèse MERLIER, Anne Sophie ROHART et René JOLY.

8) LIVRES DE PRIX FIN D'ANNÉE SCOLAIRE

Tous les ans en fin d'année scolaire, il est de tradition de remettre aux élèves des écoles du RPI de la Course un livre de prix. Un dictionnaire est offert en supplément aux enfants qui vont entrer au collège.

Chaque enseignant choisit un livre pour les élèves de sa classe, et les Maires remettent les livres aux enfants de leur commune pendant la kermesse qui se déroule fin juin.

Les conseillers valident la remise d'un prix de fin d'année aux élèves du village scolarisés dans le RPI.

Le prix est fixé à environ 10 € pour les livres et 20 € pour les dictionnaires.

9) INVESTISSEMENTS 2024

- Aménagement du terrain : Les travaux du city stade seront lancés à la suite de l'atelier pour un montant d'environ 100 000 €. Devrait s'ajouter quelques jeux pour enfants pour environ 20 000 €.

Les subventions confirmées sont :

- Région : 37 000 €

- FARDA : 40 000 €

Une demande sera également faite auprès de l'A.N.S. (Agence Nationale du Sport).

- Carrefour Course/Vedette : les deux feux tricolores sur la route du Bois Julien et la route de la Vedette seront installés prochainement, pour un montant complémentaire d'environ 12 000 €.

Les conseillers sont d'accords.

Des précisions seront demandées sur le fonctionnement futur de l'installation.

10) ÉLECTIONS DU 09 JUIN 2024

Les élections Européennes se dérouleront le dimanche 09 juin prochain.

Le bureau de vote sera ouvert de 8h à 18h, il convient de fixer les permanences pour la journée.

11) ÉVÈNEMENTS CLIMATIQUES INFORMATIONS

- Une subvention de 12 666 € a été accordée par la Région pour les travaux et achats effectués d'urgence pendant les inondations de novembre 2023.

- La demande de subvention D.S.E.C. pour les travaux de réparation est en attente, une demande complémentaire va être déposée pour un montant entre 40 000 € et 50 000 €.

Monsieur le Maire clôt la séance à 23h30, le compte rendu a été publié le 12 avril 2024

.

Rappel des délibérations examinées :

N° Objet de la délibération

- 1) vote des taux 2024
- 2) Compte de gestion, compte administratif et affectation de résultats 23 commune,
- 3) Budget Primitif 2024 commune,
- 4) Compte de gestion, compte administratif et affectation de résultats 23 SPANC
- 5) Budget Primitif 2024 SPANC
- 6) Centre de Loisirs 204
- 7) Vente de fleurs 2024,
- 8) Livres de prix fin d'année scolaire
- 11° Investissement 2024 carrefour Course